



Responsible
vis-à-vis de la Société
et de son Environnement

L'urbanité
notre bien commun

Guide

de l'achat responsable
& Charte de l'acheteur

aquitanis





Sommaire

PAGES

Zoom sur l'achat responsable

3

Qu'est-ce qu'un achat responsable ?

Pourquoi s'engager dans l'achat responsable ?

Qui achète chez aquitanis ?

Comment penser l'achat ?

5

Analyse du besoin et recherche de solutions adaptées

L'analyse fonctionnelle

L'analyse en cycle de vie du produit

dans le cadre de l'achat responsable et le coût global

La commande *via* une centrale d'achat

Mise en œuvre de l'achat responsable

7

Les marchés publics réservés

L'insertion

Le partenariat d'innovation

Les procédures négociées

Le contexte juridique et les seuils de publicité

8

La prévention de la corruption et de la fraude

8

La détermination des objectifs (grille d'analyse)

9

La performance de l'achat/ Pilotage

9

Charte de l'acheteur

10

Annexe : grille d'analyse pour la détermination des besoins et objectifs

11

Zoom

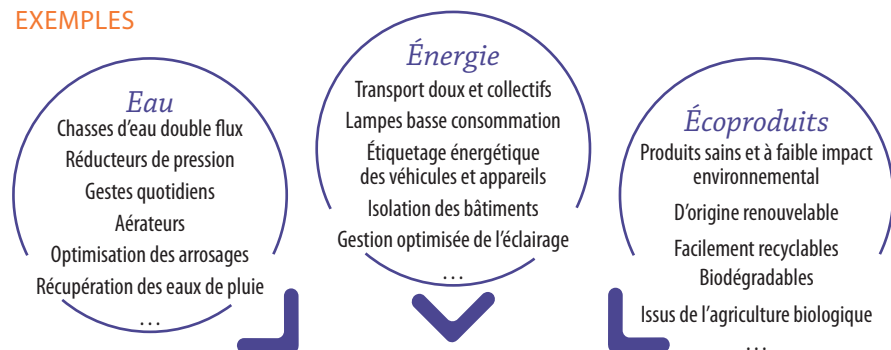
sur l'achat responsable

Qu'est-ce qu'un achat responsable ?

Tout acte d'achat doit répondre à un besoin. Il doit créer de la valeur en intégrant les volets sociaux, économiques et environnementaux dans la définition du besoin.

L'achat responsable doit prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat. Il doit permettre de réaliser des économies intelligentes au plus près du besoin en incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources et intégrer toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

EXEMPLES



Importance des achats dans le développement durable



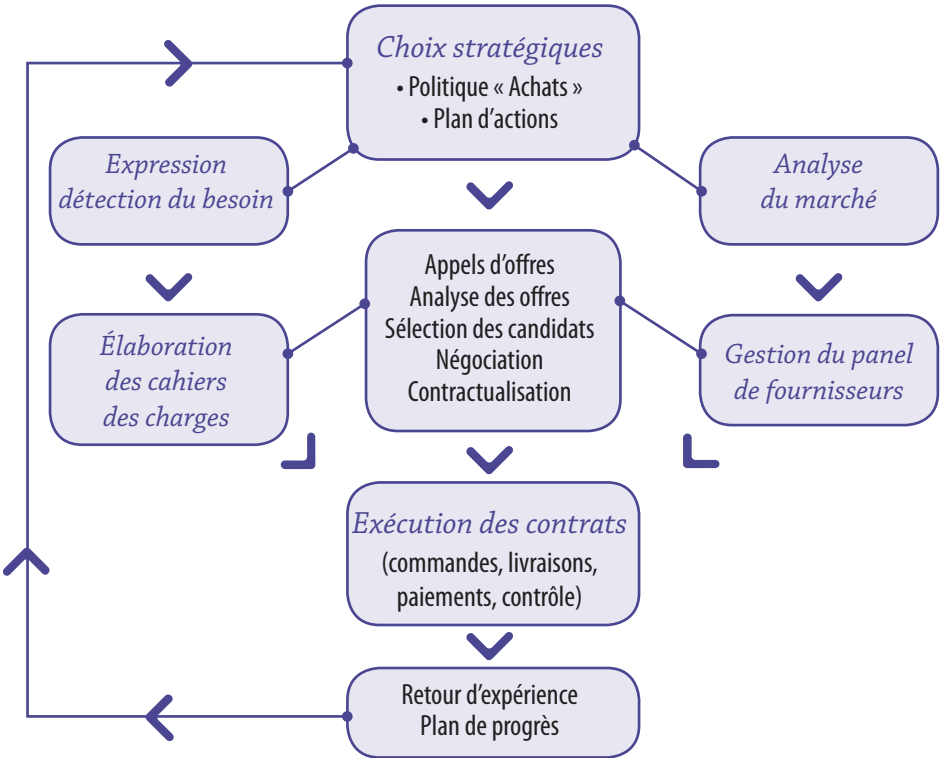
Pourquoi s'engager dans l'achat responsable ?

S'engager dans l'achat responsable, c'est rechercher, pour aquitanis et pour l'ensemble de ses parties prenantes (locataires, accédants à la propriété, prestataires, collectivités), des bénéfices d'ordre :

- sociaux : encouragement des actions d'insertion sociale ;
- écologiques : réduction des impacts environnementaux des produits, services et travaux ;
- économiques : recherche de l'efficacité budgétaire en prenant en compte les coûts indirects des achats.

Qui achète chez aquitanis ?

Est considérée comme acheteur chez aquitanis toute personne qui procède à un achat : il s'agit de la Personne Responsable de l'Exécution et du Suivi du Marché (PRESM). Les PRESM sont chargées de définir les besoins, de choisir la procédure de passation adaptée à leur besoin, de hiérarchiser et/ou pondérer les critères d'attribution, de négocier et de s'assurer de la bonne exécution du marché.



Comment penser l'achat ?

Analyse du besoin et recherche de solutions adaptées

La commande publique oblige à prendre en compte des objectifs de développement durable pour la détermination du besoin. Avant tout achat, il est nécessaire de déterminer avec précision la nature et l'étendue des besoins à satisfaire.

L'analyse fonctionnelle

Étape obligatoire au préalable, il s'agit d'identifier les fonctions que doit remplir le produit (ou le service) par des critères objectifs, en travaillant sur la finalité de l'achat, sans référence aux solutions techniques susceptibles d'y répondre.

En procédant ainsi, la PRESM permet l'émergence de l'innovation au moment de la conception.

• Utiliser le « sourcing » en appui de l'analyse fonctionnelle

Le sourcing est l'action d'identifier les fournisseurs susceptibles de répondre à un besoin par des solutions innovantes. Il s'agit d'une phase de concertation, entre aquitanais et les entreprises, réalisée en accompagnement du service juridique, qui consiste à rechercher des solutions adaptées à une problématique spécifique.

Un avis de sourcing sur notre profil acheteur peut éventuellement accompagner la démarche.

Le sourcing pourra permettre notamment :

- > d'identifier et d'encourager le développement de fournisseurs locaux,
- > de découvrir des innovations ou de coopérer à leur développement.

Les résultats de ces études et échanges préalables peuvent être utilisés par l'acheteur, à condition qu'ils n'aient pas pour effet de fausser la concurrence et n'entraînent pas une violation des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures et de protection du secret industriel et commercial des entreprises.

• *Rechercher des labels européens et des éco-labels*

Il est également conseillé de rechercher des produits labellisés et/ou éco-labellisés.

Le label est une certification de conformité à des règles définies dans un cahier des charges. Il atteste d'un niveau de qualité et d'exigence supérieures des produits ou services labellisés.

Les éco-labels répondent aux besoins de performance en matière environnementale. Ils concernent aussi bien les produits que les services et sont délivrés selon une liste de critères permettant d'attester que leur utilisation réduit les impacts environnementaux par rapport à des produits et services de même gamme mais ne pouvant pas se prévaloir de cette appellation.

L'analyse en cycle de vie du produit dans le cadre de l'achat responsable et le coût global

Il est nécessaire de prendre en considération les étapes du cycle de vie, ainsi que l'impact sur l'environnement, en respectant la règle des « 5 R » recommandée par l'Obsar (Observatoire de l'Achat Responsable) :

- > Réduire la consommation (conception, énergie, matières premières)
- > Réduire les déchets (fabrication, consommation, fin de vie)
- > Recycler au maximum (fabrication, consommation, seconde vie)
- > Réparer (prolongation de la durée de vie)
- > Réutiliser (recyclage, emballage)

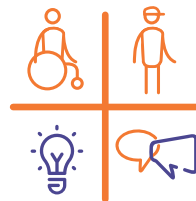
La commande via une centrale d'achat

Elle permet, quand cela est possible, de remplir les conditions recherchées d'achat responsable, en garantissant une sécurisation juridique importante ainsi qu'une prévention de la corruption et de la fraude.



Mise en œuvre

de l'achat responsable



Pour la mise en œuvre de l'achat responsable, il est possible d'utiliser différents modes de fonctionnement.

Les marchés publics réservés

Certains marchés ou lots d'une consultation peuvent être réservés à des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés.

L'insertion

Dans sa politique d'achat responsable, aquitanis souhaite poursuivre les efforts réalisés en matière d'insertion.

Des règles spécifiques sont édictées dans ce contexte et doivent être mises en œuvre à chaque achat (cf. questionnaire consultation à compléter obligatoirement).

- Avant le lancement de la consultation, avec l'accompagnement de la « Référente Insertion », un premier contact est établi entre les acheteurs (PRESM) et les référents Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), ou le Conseil départemental, afin de repérer les lots supports à la clause d'insertion.
- Sur la base des éléments donnés par aquitanis, le PLIE calcule le nombre d'heures par lot sur des critères de durée et de montant de l'opération, de la technicité des travaux et/ou des prestations, du public mobilisable et des capacités des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique) à assurer la mise en pratique des heures.

Le partenariat d'innovation

Le partenariat d'innovation est un nouveau type de marché public. Il vise à apporter plus de souplesses dans les démarches de recherche et de développement (R&D).

Les procédures négociées

Il est primordial de privilégier les procédures négociées. Un échange doit être mis en œuvre entre l'acheteur et les entreprises postulantes dans le but de maîtriser les coûts, ce qui entre dans le cadre de notre démarche RSE.

La négociation peut porter sur tous les aspects de l'achat : économique, qualitatif, à condition de respecter le principe de transparence des procédures.





Le contexte juridique

et les seuils de publicité

Aquitanis est soumis aux règles de la commande publique en qualité d'Office public de l'habitat (OPH) et notamment au respect de l'obligation d'allotissement.

L'allotissement facilite l'accès à la commande publique d'entreprises de petite taille ou très spécialisées, excepté dans les cas où cette procédure est compensée par une stratégie de groupement des entreprises.

Aquitanis s'engage à démystifier nos marchés publics auprès des artisans, TPE et PME, en leur facilitant l'accès à nos marchés et en respectant la règle de l'allotissement.



La prévention

de la corruption et de la fraude

Aquitanis s'engage à conduire son activité sans faire appel à des méthodes relevant de la corruption. Aucun pot de vin, don ou paiement illégal, direct ou indirect, ne doit avoir lieu.

La négociation et l'exécution des contrats notamment ne doivent pas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme. De même, aquitanis interdit formellement à ses personnels d'offrir ou de recevoir directement ou indirectement des sommes illicites, des remises ou des avantages en nature dans le but d'influencer une négociation ou d'obtenir un traitement de faveur. Sont ici concernés les fournisseurs, les collectivités, les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) et leurs émanations, les concurrents, les représentants de l'autorité publique, les partis politiques...

Toute remise, rabais, ristourne doit être le reflet d'une réelle contrepartie et doit être explicitement reflété dans la comptabilité.

Néanmoins, aquitanis est conscient qu'au quotidien, dans l'exercice de son métier, chaque membre du personnel peut se trouver confronté à des situations délicates pouvant caractériser un cas de corruption. La prise de conscience de ces situations est un premier élément de lutte contre la corruption et en faveur de la protection de nos personnels.

Il convient donc d'être vigilant sur ces situations « à risques » :

- Situation de conflit d'intérêt, tant dans le champ professionnel que privé
- Favoriser d'une manière ou d'une autre et plus ou moins activement un fournisseur par la communication d'informations par exemple
- Complaisance vis-à-vis des prestations effectuées par nos fournisseurs
- Non-respect des règles des marchés publics



La détermination

des objectifs (grille d'analyse)

La PRESM s'engage à remplir la grille d'analyse lors de chacune de ses consultations (voir en annexe).

La performance

de l'achat / Pilotage



Le Comité Opérationnel Groupe pilote l'achat responsable, définit la stratégie et les objectifs en matière d'achat responsable.

Les indicateurs de pilotage sont :

- le nombre d'heures d'insertion
- le nombre de marchés intégrant de l'insertion
- un suivi des marchés réservés
- un suivi du hors-marchés
- le délai de paiement des fournisseurs

Un bilan des actes d'achats sera effectué annuellement : **le suivi qualitatif de l'achat responsable.**

Les indicateurs seront remis au Comité Opérationnel Groupe, une fois par an.



Charte de l'acheteur

*L'achat responsable chez aquitanis est en lien direct avec sa démarche RSE.
Il s'articule autour de 4 grands principes qui forment la base de la Charte aquitanis de l'acheteur :*

Garantir des relations loyales et équilibrées avec nos fournisseurs

- Respecter des délais de paiement à 30 jours
- Respecter les règles de prévention de la corruption et de la fraude
- Veiller à la sous-traitance socialement responsable
- Entretenir des relations de confiance avec les entreprises
- Retenir l'offre « économiquement » la plus avantageuse
- Assurer une égalité financière de tous les fournisseurs
- Respecter le principe d'allotissement

Veiller à la santé, la sécurité, aux bonnes conditions de travail pour les intervenants internes et externes

- Développer la sensibilité de nos acteurs à l'achat responsable
- Mettre en œuvre des moyens pour garantir la bonne réalisation des travaux
- Soutenir le prestataire dans ses interventions
- Promouvoir un comportement éthique au sein des achats
- Lutter contre les offres anormalement basses

Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et sur les habitants

- Respecter le guide de l'achat responsable
- Intégrer la problématique environnementale
- Favoriser les éco-labels
- Apprécier le coût global de l'achat
- Utiliser des produits vertueux et respecter la charte chantier propre

Favoriser le développement local et la réinsertion professionnelle par l'économie

- Mise en œuvre de la clause d'insertion
- Réserver des marchés aux structures d'insertion et d'activité économique et aux structures adaptées
- Pratiquer le sourcing
- Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire.
- Contribuer au développement économique du territoire.

ANNEXE - Grille d'analyse pour la détermination des besoins et objectifs

Document à compléter dans le cadre de vos consultations

Nos 4 axes RSE	Nos enjeux et objectifs	cible interne (salariés)	cible externe (clients/fournisseurs)	Définition du besoin	
				Performance attendue par aquilants	Choix de l'offre - Méthodologie proposée par l'entreprise
GOUVERNANCE ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	Identifier, comprendre et hiérarchiser les enjeux de notre entreprise Communiquer et partager notre stratégie RSE Développer des alliances stratégiques pour « être intelligents à plusieurs »				
	Définir notre vision et intégrer la RSE dans le système de management, objectif, moyens mobilisés Assurer notre pérennité, économique et notre engagement social et environnemental Intégrer les critères RSE l'égalité dans le choix et la gestion de nos fournisseurs et sous-traitants				
	Veiller à la santé, la sécurité, de bonnes conditions de travail pour nos équipes et pour les intervenants sur nos chantiers Favoriser l'égalité des chances et promouvoir des relations humaines respectueuses, favoriser le dialogue entre salariés, encadrement et LLP Intéresser les salariés au projet d'entreprise. Faire vivre un cadre habitant pour développer l'initiative RSE				
	Anticiper les besoins, permettre l'évolution des personnes et développer l'acquisition de compétences, en lien avec le projet de l'entreprise Développer des démarches de concertation et d'implication des habitants dans la conception, l'aménagement et la gestion des sites et habitats Améliorer notre relation client				
BIEN-ÊTRE ET CONSIDÉRATION DES HABITANTS	Proposer des logements confortables, sains, sécurisés, économes dans un habitat de qualité bien situé Garantir des pratiques équitables et respectueuses vis-à-vis des demandeurs de logement en s'attachant à satisfaire les projets résidentiels des familles Lutter contre l'étalement urbain et développer l'accès habitable au plus grand nombre d'un habitat urbain allant diversité, intensité et qualité du cadre de vie				
	Adapter notre offre aux évolutions de la société Contribuer au développement de l'économie locale - filières de production, accès à temps, services de proximité Développer des éléments de nature, participer à l'équilibre des écosystèmes par un management attentif de nos processus de gestion de sites, d'aménagement et de construction d'habitats Intégrer les critères RSE l'égalité dans le choix et la gestion de nos fournisseurs et sous-traitants				

Contact

Isabelle Sainte-Marie
Responsable du Service Juridique, Contrats, Marchés & Foncier
i.sainte-marie@aquitanis.fr

aquitanis